

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 février 2008
(convocation du 11 février 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Février Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DENON-BIROT Marie-Nelly, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 11 h 10)
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 9 h 50)
M. BELIN Bernard à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 9 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis
M. BELLOC Alain à M. CASTEL Lucien
M. BENOIT J. Jacques à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 00)
Mme. BRUNET Françoise à M. BANAYAN Alexis
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. JUNCA Bernard
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. PETIT Alain à Mme. DARCHE Michelle
M. POIGNONEC Michel à M. SOUBIRAN Claude
M. PONS Henri à M. SIMON Patrick
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

EXCUSE :

M. CANIVENC

LA SÉANCE EST OUVERTE

Marchés publics – Construction du tramway 2ème phase – Travaux d'infrastructures sur les communes de Lormont, Bassens et Carbon Blanc - (INFRA 203) - Marché n°06 181 U – Avenant n°2 – Pr estations supplémentaires - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la deuxième phase du tramway, le marché travaux de voirie et d'infrastructures pour le prolongement de la ligne A jusqu'à la route de Bassens à Lormont, aux limites respectives des communes de Lormont, Bassens et Carbon Blanc a été notifié au groupement GUINTOLI SA / EHTP / CMR / STR le 31 août 2006 pour un montant de 9 584 330,66 € ht.

Les travaux à réaliser, sur une longueur de 1 850 m environ, s'étendent du terminus avenue de la résistance, de la rue André Dupin jusqu'à l'ouvrage de « Mireport », puis le long de la rue Louis Beydts jusqu'à l'ouvrage du carrefour « Croix Rouge » et ce jusqu'au terminus Lormont La Gardette – Bassens Carbon Blanc.

Ils comprennent :

- Les travaux de voirie,
- Les aménagements du terminus,
- La réalisation du pôle d'échange bus,
- La réalisation de deux parcs relais,
- La signalisation lumineuse de trafic
- La signalisation routière,
- L'éclairage public,
- Divers réseaux,
- Les massifs et fourreaux nécessaires au fonctionnement du tramway.

La durée du marché est de 19 mois, à compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux.

Un avenant n°1 a été notifié à l'entreprise pour acter du transfert de la société GUINTOLI, sans modification des clauses du contrat.

Objet de l'avenant n°2 :

Pendant la réalisation des travaux, des prestations supplémentaires et des adaptations de projet sont apparues et doivent être réalisées pour l'achèvement des travaux.

Il s'agit de faire face à des modifications de projet demandées par la Cub ou rendues nécessaires suite à un aléa de chantier, à des travaux de mise en alignement effectués chez les riverains, à des adaptations consécutives à des projets concomitants, des travaux de finitions, ainsi que des travaux supplémentaires suite à des sujétions imprévues sur la rue Dupin où d'importantes arrivées d'eau ont fortement perturbé le chantier.

I - MODIFICATIONS DE PROJET

1a. Réalisation de la seconde partie du parc relais Grand Came

La réalisation en totalité de la seconde partie du parc relais Grand Came a été rendue possible suite à la libération de la parcelle contre l'avenue des Griffons : chaussée, bordures, réseaux, espace vert et clôtures pour un montant de 37 752 € h.t.

1b. Dalles podotactiles

Les choix du Maître d'Ouvrage, en fonction des évolutions du projet de norme relative aux dalles podotactiles pour mal-voyants, conduisent à diminuer les quantités prévues pour la fourniture et la pose de ces dalles.

L'économie réalisée est de 12 264,50 € ht.

1c. Adaptations du projet suite aux études d'exécution et aux contraintes chantier

Suite à l'avancement des études d'exécution, des prestations nouvelles doivent être réalisées pour faire face à des aléas de chantier, concernant :

- la fourniture de plots béton pour clôture de chantier,
- la réalisation de multitubulaires renforcées,
- la fourniture et pose de canalisation de diamètre plus important,
- la fourniture et pose d'entourage d'arbres dans le parc relais,
- le comblement d'un puits, découvert dans le jardin de l'annexe de la mairie,
- la réalisation d'un regard double grilles et fourniture et pose d'un régulateur de débit type 2 et la fourniture et pose de vérin à gaz sur tampon remplissable, demandées par la Lyonnaise des Eaux,

Ces prestations élèvent à 64 066,13 € h.t.

Ces adaptations de projet comprennent aussi pour un montant de 11 195,40 € ht :

- l'évacuation des poteaux béton EDF,
- l'augmentation d'épaisseur du béton circulé du droit à l'erreur,
- la fourniture des arceaux vélos, de l'alarme du séparateur à hydrocarbure.

1d. Maintien en service des réseaux EDF et GAZ, approfondissement assainissement

Le réseau EDF de la rue Grand Came, prévu dévié au projet, a été maintenu sous tension et s'est retrouvé dans la tranchée d'assainissement. Il a fallu réaliser des terrassements manuels, poser un blindage spécifique, déplacer et remettre en place ponctuellement ce réseau.

La conduite de gaz déviée sous l'avenue des Griffons se situait juste sous la couche de forme. Pour pouvoir terrasser et compacter celle-ci, il a fallu réaliser une protection sur cette conduite.

Le réseau d'assainissement du carrefour Dupin/Tallavi a été approfondi à la demande de la Lyonnaise des Eaux, ce qui a nécessité des terrassements manuels et supplémentaires, un blindage renforcé, le blocage des réseaux existants et des épaissements de fouille.

Ces travaux représentent un coût supplémentaire de 50 445,91 € ht.

1e. Reprise des études d'exécution.

La modification et les adaptations du projet ont nécessité des reprises des études d'exécution et de nouveaux contrôles extérieurs à la charge de l'entreprise pour un montant de 14 235 € ht.

II – TRAVAUX d'aménagement liés aux modifications DES PROPRIETES RIVERAINES

2a. Démolition du mur de clôture de la mairie et pose d'une clôture provisoire

Pour libérer l'emprise, après la démolition des bâtiments techniques de la mairie et en attente du projet d'aménagement total de la place de la Mairie, la démolition du mur de clôture en moellons et la pose d'une clôture provisoire sont intégrées au présent marché pour un montant de 9 581 € ht.

2b. Extension de la voie d'accès à la mairie

Suite à la modification du parking des services techniques après la notification du marché, il convient d'allonger de 12 ml de la voirie, la démolition d'une dalle béton et la mise à niveau de 2 regards pour permettre une circulation cohérente autour de la mairie pour un montant de 9 562,68 € ht.

2c. Accès au pôle actif

La définition plus précise du projet du pôle actif conduit à la création de deux traversées piétonnes supplémentaires de la plateforme, à l'élargissement de la traversée routière et à la modification du réseau de signalisation lumineuse de trafic (SLT) pour un montant de 31 424 € ht.

2d. Clôture Buldas

Négociée après le lancement de la procédure d'appel d'offres, la promesse de vente de la parcelle située au n°33 rue Dupin (propriété Buldas) a entraîné les prestations suivantes pour un montant de 15 132,66 € ht :

- la fourniture et la mise en place d'un portail motorisé, d'un portillon et d'une grille sur le mur de clôture,
- la fourniture et la pose d'une boîte aux lettres et sonnette,
- la démolition et la réfection du muret de la jardinière,
- la démolition et la réfection de la rampe en béton lavé.

2e. Accès CRAMA

Suite à la pose d'un nouveau portail et au recul de celui-ci, les travaux de raccordement prévoient :

- le prolongement des murs de soutènement,
- la démolition et la reconstruction des bordures et de la chaussée intérieure,
- l'allongement de l'accès en asphalte,
- le déplacement d'une chambre de tirage.

Et ce, pour un montant de 8 675,44 € ht.

III – CONSEQUENCES DES MODIFICATIONS DE PROJET DE TRAVAUX CONCOMITANTS

3a. Réduction de la largeur de la rue de Beydts

La réduction de la largeur de la rue par la commune de 3 m à 6 m induit la prise en compte des travaux d'aménagement partiel du trottoir à l'arrière du quai de la station. Plus précisément, cela consiste en :

- la reprise des plans d'exécution,
- le déplacement de 4 regards,
- la réalisation d'une traversée d'assainissement et la fourniture et la pose d'une bouche d'égout,
- le bétonnage du trottoir entre le quai de station et la voirie,
- la fourniture des dalles podotactiles.

Et ce, pour un montant de 34 360,71 € ht.

3b. Prise en compte du nouveau schéma bus, d'un avis EGGT, d'une demande Mairie et du raccordement avec de futures pistes cyclables

Ces diverses demandes conduisent à la suppression d'un quai bus et au rajout d'un passage piéton en baïonnette face à la CRAMA, à la construction d'une jonction cycles/piétons entre l'échangeur de la Croix Rouge et l'impasse Gardette, aux modifications des raccordements de la piste cyclable rue des Griffons sur le projet de la Circonscription rue Allende.

L'ensemble de ces travaux représente un coût de 40 603,18 € ht.

3c. Piste d'accès aux ouvrages Lyonnaise des Eaux cité Carriet à Lormont

A la demande de la Lyonnaise des Eaux, une piste d'entretien en grave est ajoutée dans l'espace vert situé entre la plateforme tramway et le mur anti bruit de la Direction Inter Régionale d'Aquitaine pour pouvoir accéder aux regards sur le collecteur d'assainissement de la Lyonnaise des Eaux et ainsi permettre l'entretien du réseau d'assainissement pour un montant de 69 318,10 € ht.

3d. Revêtement de la zone du terminus de Bassens/Carbon Blanc

Suite à la demande de la Ville de Bassens, aux contacts pris avec les riverains du parc relais et à l'expérience du pôle de Dravemont, le stabilisé renforcé, prévu initialement dans cette zone, est remplacé par du béton désactivé pour améliorer la qualité du revêtement, garantir sa tenue dans le temps et faciliter son entretien pour un montant de 44 160 € ht.

3e. Modification du réseau de signalisation lumineuse de trafic (SLT)

Suite à la remise tardive de l'étude de régulation de Gertrude, des modifications de position de chambre de tirage pour boucle nécessitent des reposes de réseau existant après pose des bordures et bétonnage des trottoirs pour un montant de 61 540,85 € ht.

IV. TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES RUE DUPIN

En premier lieu, la mairie a souhaité modifier les câblages prévus pour un montant de 1 787,70 € ht (modification des fourreaux et du type de câblage, en remplacement de ceux prévus au marché).

En second lieu, selon le rapport géotechnique réalisé avant tout travaux et fourni au DCE, aucune venue d'eau n'a été observée lors de la réalisation des sondages dans le secteur de la rue Dupin. Or, en cours de réalisation, d'importantes venues d'eau ont été constatées par l'entreprise et contradictoirement par le maître d'œuvre. Ces eaux proviennent tantôt d'eaux souterraines tantôt à des pertes de réseau de la Lyonnaise des Eaux.

L'entreprise a dû mettre en œuvre des moyens techniques supplémentaires pour conserver, malgré cette contrainte, des délais de réalisation compatibles avec le calendrier du projet : il s'agit de mobiliser des équipes supplémentaires, des moyens matériels supplémentaires, notamment de pompage et blindage, pendant les 66 jours de travaux sur la zone pour un montant de 369 918,39 € ht.

V. TRAVAUX DE FINITIONS

Les finitions, non prévus initialement au marché, devront comprendre :

- les encadrements des pieds de poteaux d'éclairage,
- la pose des charlottes et des bancs,
- la réalisation des congés sur bordures en place,
- le remplissage des alvéoles LAC,
- la fourniture et la pose des bornes sur bordure granit le long de la contre allée de la Bachellerie.

Ces prestations représentent un montant de 39 247,59 € h.t.

VI. Moins-value sur les quantités mises en œuvre.

Un écart de quantitatif pour une économie de 498 200,35 € h.t. apparaît entre le coût prévisionnel à terminaison et la somme du montant des travaux découlant des métrés des plans d'appel d'offre.

Cet écart provient principalement de réajustement de marges éventuelles sur les quantités réelles mises en œuvre et de recherches d'économies.

Il y a donc lieu de conclure un avenant pour contractualiser l'ensemble de ces adaptations et des modifications au contrat. Les prix des prestations correspondent aux prix prévus au marché, et à des prix nouveaux, négociés sur les mêmes bases que les prix unitaires du marché.

Montant initial du marché € ht :	9 584 330,66 €ht
Total Avenant n°2 :	402 541,89 € ht
Nouveau montant du marché après Avenant n°2 :	9 986 872,55 € ht

Son montant maximal, prenant en compte l'ensemble des postes ci-dessus décrits, s'élèverait à 402 541,89 € ht, soit **4,20** % du montant initial du marché.

Le financement de ces travaux est à imputer au budget Annexe Transports, Programme TW20 B, Chapitre 23, Compte 23800072, CRB H340.

En application des articles L 2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des Conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président à signer :

- ✓ l'avenant n°2 au marché n°06 181 U pour un montant de **402 541,89 € ht** portant son nouveau montant à **9 986 872,55 € ht** soit **11 944 299,57 € TTC** ;
- ✓ tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 février 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 MARS 2008

PUBLIÉ LE : 5 MARS 2008

M. ALAIN CAZABONNE